

## SARREGUEMINES

## Un septuagénaire décède sur la voie rapide

Hier matin, peu après 9 h, un homme de 75 ans a fait un malaise au volant de son véhicule, sur la voie rapide descendant de Sarreguemines vers Grosbliedestroff. Le conducteur domicilié à Sti-

ring-Wendel a tapé la glissière de sécurité. Il est mort des suites de son malaise. Les pompiers, les gendarmes et le Smur de Sarreguemines étaient sur place.

MG

## BITCHE

## Perte de contrôle : une jeune femme morte sur le coup

Une jeune femme a perdu la vie, hier après-midi, dans un accident de la route à la sortie de Bitche, en proche Moselle. Le pronostic vital de son compagnon, qui était au volant, est fortement engagé.

Vers 13 h, à la sortie de Bitche, une voiture a entamé le dépassement de plusieurs véhicules dont un convoi exceptionnel dans la montée du Pfaffenberg, sur la route départementale 662, au niveau d'un tronçon en double voie. Pour une raison inconnue, le conducteur âgé de 26 ans a perdu le contrôle de son véhicule dans un virage, et a percuté un poids lourd qui descendait en face.

Sur le siège passager, sa compagne âgée de 23 ans est morte sur le coup. Le conducteur, un militaire du 16<sup>e</sup> bataillon de chasseurs de Bitche, a été emmené en urgence absolue au CHU de Strasbourg-Hautepierre par voie routière. L'hélicoptère n'a en effet pas pu se poser en raison des conditions météorologiques.

Le couple était domicilié à Bitche. Les pompiers de Bitche et de Volmunster étaient sur place, ainsi que les gendarmes de la communauté de brigades de Bitche, qui ont reçu le renfort de la brigade motorisée de Sarreguemines.

MG

## SARRE-UNION

## Un poids lourd percute un échafaudage et continue sa route

Hier, vers midi, un incident cocasse aurait pu mal tourner à Sarre-Union. Un camion s'est visiblement perdu dans les petites rues du quartier de la Villeneuve. Alors que le chauffeur voulait faire demi-tour, il a percuté un échafaudage dressé sur une façade, et a continué sa route. Repéré au niveau de la rue de Phalsbourg par le gérant de l'entreprise qui effectuait les travaux, il a été intercepté par une patrouille de gendarmes de Sarre-Union.

Une procédure de délit de fuite a été engagée, mais classée sans suite par le parquet. Le camion et le chauffeur étaient en règle, et ce dernier a affirmé ne pas avoir senti l'impact. Il n'y a pas eu de blessé, mais l'échafaudage a été très endommagé. Alors qu'il menaçait de s'écrouler, il a été sécurisé par les pompiers de Sarre-Union. Selon les éléments recueillis par les enquêteurs, l'entreprise n'avait pas l'autorisation de l'installer.

MG

## ANDOLSHEIM

## La toiture d'une maison ravagée par le feu

L'alerte a été donnée hier vers 6h45 du matin. Un violent incendie ravageait la toiture d'une habitation et s'est propagé aux combles. Les opérations ont été compliquées par la présence de panneaux photovoltaïques, qui ont dû être couverts. De plus, le feu courait entre le tuilage et l'isolation, obligeant les pompiers à faire des trouées dans la toiture.

Les deux occupants de la maison ont pu sortir à temps. Ils

ont été examinés sur place par les pompiers, mais leur état de santé n'a pas nécessité de transport à l'hôpital. Une trentaine de soldats du feu de Colmar, Andolsheim et Muntzenheim ont maîtrisé l'incendie vers 9h20, mais il a été surveillé jusqu'en fin de journée pour éviter toute reprise. Un feu de cheminée est vraisemblablement à l'origine du sinistre, d'après les premiers éléments de l'enquête.

J-F ET J-F.S

## SAUSHEIM A35

## Motard blessé

Un motard de la gendarmerie nationale a été victime d'une perte de contrôle hier vers 16h10 alors qu'il venait d'emprunter l'A35 à Sausheim. Sa moto était

encore dans la bretelle d'accélération quand elle a dérapé sur la chaussée. Blessé, le motard a été pris en charge par les pompiers puis évacué vers l'hôpital.

## RAEDERSHEIM

## Heurté par un train

Une personne a été mortellement heurtée par un train hier peu avant 17 h à hauteur de Raedersheim, sur la ligne reliant Mulhouse à Bollwiller. A

Staffelfelden, le train accusait un retard de près d'une demi-heure. La circulation des trains suivants a été perturbée dans le sens Bollwiller-Mulhouse.

## POLLUTION DE L'AIR

## Toujours des particules fines

Déjà mise en place hier, la procédure d'information des populations est maintenue aujourd'hui pour les deux départements du Rhin. A l'exception des stations Nord-Est Alsace et de la communauté de communes de Trois-Frонтières, toutes les autres ont enregistré des valeurs supérieures à 50 µg/m3 (voire beaucoup plus) qui sur 24 heures dépassent le seuil de recommandations. La pollution aux particules est de type combustion (chauffage et

trafic routier). Les PM10 sont piégées dans une couche d'air réduite par une inversion de température. La situation devrait encore perdurer toute la journée voire au-delà. En attendant un changement météorologique, les personnes sensibles sont invitées à modérer leurs efforts physiques. Il est conseillé aux automobilistes de réduire leur vitesse voire de troquer la voiture pour les transports en commun. Les feux d'agrément sont à proscrire.

## CENTRALE DE FESSENHEIM Anomalie sur le réacteur n° 2

## La justice enquête

Saisi par Greenpeace et les associations antinucléaires alsaciennes, le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire sur l'anomalie de l'unité n° 2.

La justice a donné suite à la plainte déposée le 14 octobre au tribunal de grande instance de Paris par Greenpeace et les militants antinucléaires alsaciens (Sortir du nucléaire, Stop Transports-Halte au nucléaire, Stop Fessenheim, Alsace Nature, Comité pour la sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin). Ils demandaient au procureur de la République de Paris d'ouvrir une enquête sur quatre délits majeurs : mise en danger délibérée de la vie d'autrui, usage de faux, utilisation d'un équipement à risque et déclaration tardive d'un incident susceptible d'avoir des conséquences notables sur la sécurité de l'installation. Ces mêmes chefs ont été retenus pour l'ouverture d'une enquête préliminaire, confiée à la gendarmerie.

À l'origine de la plainte, les anomalies documentaires détectées par AREVA dans le suivi des processus de fabrication d'équipements au sein de son usine du Creusot. Parmi les équipements concernés, la virole basse de deux générateurs de vapeur du réacteur numéro 2 de Fessenheim qui serait affectée d'irrégularités dans le processus de forgeage.

En juillet, l'Autorité de sûreté nucléaire a suspendu le certificat d'épreuve de l'unité, stoppée le 13 juin en raison de ce défaut, et a ordonné des investigations complémentaires quant à la résistance de l'acier.

## Des falsifications ?

A l'ASN l'expertise technique, à la justice l'enquête sur la légalité. Elle devra déterminer si les griefs des antinucléaires sont fondés : EDF a-t-elle tardé à dé-

clarer l'anomalie à l'ASN ? Areva a-t-elle sciemment utilisé un faux en vue d'obtenir un certificat de conformité ?

Fin octobre, le président de l'ASN Pierre-Franck Chevet avait affirmé devant des parlementaires que l'étude des dossiers de fabrication de pièces nucléaires forgées à l'usine du Creusot montrait que certaines anomalies s'apparentaient à des « falsifications ». Un signalement a été fait en ce sens à la justice.

## Trois semaines sans électricité

Dans une toute autre affaire, on attend demain le délibéré du tribunal de police concernant la gestion par la direction de la centrale de Fessenheim de l'incident du 28 février 2015. Ce jour-là, une fuite d'eau avait provoqué des pannes électriques et entraîné l'arrêt d'urgence

du réacteur n° 1.

Et alors que le gouvernement a promis un décret d'abrogation de l'autorisation d'exploiter avant la fin de l'année pour sceller le sort de Fessenheim, la centrale ne produira aucun kW pendant trois semaines. Le 10 décembre et jusqu'au 3 janvier en effet, le réacteur n° 1 sera arrêté, le temps de mener des contrôles de sûreté. Trois de ses générateurs de vapeurs sont affectés là aussi d'un défaut de forgeage mais cette fois-ci sur les fonds primaires fondus au Japon par l'entreprise JFCF.

Seule consolation pour EDF dans cette succession de contrariétés, les autres générateurs fabriqués sur le même type ont été débouanés par l'ASN. Le gendarme du nucléaire a autorisé hier le redémarrage de sept d'entre eux. ■

SIMONE WEHRUNG AVEC AFP

## GUNDERSHOFFEN Urbanisme

## Le PLU annulé



Une cinquantaine d'habitants d'Eberbach avaient signé une pétition pour s'opposer au nouveau plan local d'urbanisme début 2015. PHOTO DNA - FRANCK KOBI

Le tribunal administratif de Strasbourg vient d'annuler le plan local d'urbanisme de Gundershoffen. Trois habitants de la commune avaient contesté la validité du document approuvé fin 2014 par le conseil municipal.

LES REQUÉRANTS résident tous trois à Eberbach, village qui bénéficie du statut de commune associée à Gundershoffen. Ils ont saisi le tribunal administratif de Strasbourg en février 2015 d'une requête en annulation du plan local d'urbanisme (PLU). Les riverains se plaignaient de la réduction de la portion constructible de leurs terrains qui avait été approuvée par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2014.

## Baisse importante de la valeur des propriétés

Concrètement, la modification du PLU entraînait pour chaque parcelle la perte du statut de terrain constructible à une distance de 40 mètres à partir de la voie publique. Entraînant de facto une baisse im-

portante de la valeur des propriétés. Un mois après l'approbation du PLU par le conseil municipal, un collectif d'habitants avait déposé en mairie une pétition qui avait recueilli une cinquantaine de signatures de riverains mécontents (DNA du 08/02/2014).

Faisant sien l'argument soulevé par M<sup>e</sup> Arnaud Verdin, l'avocat strasbourgeois des trois riverains, le tribunal

administratif a considéré dans son jugement rendu le 1<sup>er</sup> décembre que cette disposition contrevenait aux objectifs du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (Scotan).

« La limitation de la consommation du foncier et le souci de l'économiser doivent être une priorité constante dans l'ensemble des choix d'urbanisation et d'aménagement du territoire, à toutes les échelles

urbaines, énonce le Scotan. Cela implique de favoriser la densification des tissus urbains existants. [...] Pour les extensions urbaines, la recherche d'économie du foncier implique de ne pas s'étendre linéairement le long des routes existantes mais de privilégier le développement en profondeur. »

Pour résumer, le juge administratif reproche à la commune de Gundershoffen d'avoir opté pour « un parti pris urbanistique » à l'exact opposé de l'esprit du Scotan. Le conseil municipal avait en effet choisi de rendre constructible une zone située le long de la route reliant Eberbach à Schirlenhof, tout en réduisant la portion constructible de nombreuses parcelles existantes.

Grâce à ce jugement, tous les propriétaires concernés par cette « amputation » de 40 mètres vont à présent pouvoir déposer des permis de construire. La mairie ne pourra plus s'appuyer sur son plan local d'urbanisme, que le tribunal administratif a annulé, pour leur en refuser la délivrance. ■

ANTOINE BONIN

## STRASBOURG Héroïne et cannabis

## Les dealers mosellans devant la justice

La 6<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Strasbourg se penche, toute cette semaine, sur un trafic de stupéfiants touchant la vallée de la Fensch, près de Thionville en Moselle.

LE DOSSIER a été dépeçé en raison de la mise en cause, au cours de l'enquête, d'un greffier du tribunal de grande instance de Thionville. Celui-ci a finalement bénéficié d'un non-lieu et ils sont aujourd'hui quatorze prévenus, âgés

de 21 à 30 ans, à comparaître devant la justice. Sept d'entre eux sont actuellement incarcérés.

L'affaire, lancée par un renseignement anonyme auprès de l'antenne messine de direction interrégionale de la police judiciaire (DIPJ) de Strasbourg, a permis l'interpellation en flagrant délit le 6 novembre 2013, à Basse-Ham, de deux individus suspects d'importer en voiture 17 kg d'herbe de cannabis et 500g d'héroïne.

Un troisième homme avait pris la fuite lors de ces arresta-

tions. Il s'était envolé vers l'Algérie, d'où il aurait continué à diriger son trafic de drogue. Poursuivant les investigations notamment par des écoutes téléphoniques, la police judiciaire avait assisté à plusieurs « go fast » d'importation de cannabis vers la Moselle.

## Plus de 60kg de cannabis saisis

Une seconde vague d'interpellations avait eu lieu entre avril et octobre 2015. À l'arrivée d'un convoi, les policiers avaient découvert 18 kg d'her-

be de cannabis dans une voiture volée, 20 kg de haschisch dans une maison, et une kalachnikov avec ses munitions. Au total, la PJ a recensé en deux ans 22 voyages vers les Pays-Bas pour acheter des stupéfiants, parfois via un lieu de stockage en Belgique. Elle a saisi plus de 60 kg de cannabis, deux armes de guerre, deux véhicules volés et 17 000 euros en liquide.

Les interrogatoires des prévenus ont débuté hier et se poursuivent aujourd'hui. Le jugement est attendu vendredi. ■

AURÉLIEN POIVRET